

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Dinan

Commune de Languédias

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU VENDREDI 23 MAI 2014**

.....

L'an deux mil quatorze le vingt-trois mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 11: Votants : 11

Date de convocation et d'affichage : 15 Mai 2014

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Christian GICQUEL, Jean-Yves NEDELLEC, Anne JEHANNO, Graziella WERNER, Marina DEROUILLAC, Jérôme THOMAS, Hélène DANIEL, Kerry SHEPPARD, Amans GAUSSEL, Yannick JAMEAULT

A été élu secrétaire de séance : Marina DEROUILLAC

ADOPTION DU PROCES VERBAL DES PRECEDENTES SEANCES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté.

Concernant l'organisation des séances, il est convenu :

- Que les envois (convocations, notes etc.) seront effectués par voie électronique

Objet : INDEMNITE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des services de la Préfecture en date du 18 avril 2014 relatif à la fixation de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir délibéré :

Emettent un avis favorable concernant la proposition émise, à savoir :

L'indemnité est maintenue pour l'année 2013 :

- 2 203 € aux instituteurs célibataires
- 2 753 € aux instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge

Objet : LOGEMENT DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire avant de remettre en location le logement de l'école pouvant accueillir deux familles d'y faire réaliser des travaux (isolation, électricité, plomberie etc.)

Il propose de nommer deux référents pour lancer l'étude.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré décide de nommer comme référents :

- Jean-Yves NEDELLEC 1^{er} adjoint, Jérôme THOMAS, conseiller avec l'appui de M. Christian GICQUEL, adjoint

**Objet : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'ADDAINISSEMENT COLLECTIF 2013**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Languédias. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Objet : Adhésion à l'établissement public administratif d'appui aux collectivités

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que «*Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier*».

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'une telle structure,

DECIDE

D'approuver les conditions de création d'un tel établissement public, ainsi que ses statuts, adoptés par son Conseil d'administration,

D'adhérer à cet établissement public,

D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de soixante-quinze centimes d'Euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget, étant entendu que le montant annuel définitif sera fixé par le Conseil d'administration de l'établissement public,

De désigner Monsieur Christian GICQUEL, 3^{ème} adjoint pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'établissement public,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

Objet : ACHAT DE MATERIELS

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle tondeuse ainsi qu'une débroussailleuse.

Il rappelle que chaque conseiller a été destinataire des devis et fait part des données techniques de chacun des matériels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- D'acheter auprès de la SARL DIMO de Broons :
 - Une tondeuse autoportée d'un montant TTC de 4 035 € conformément à la proposition n° 24792 du 13 mai 2014.
 - Une débroussailleuse à dos d'un montant TTC de 575 € conformément au devis n0 24795 du 13 mai 2014.
 - Un aspirateur professionnel pour l'école. M. Jérôme THOMAS est chargé de prendre contact avec différents

fournisseurs, le choix du matériel et du fournisseur sera fait par M. le Maire et M. Jérôme THOMAS.

- D'inscrire ces dépenses au programme 187 « Acquisitions de Matériels »
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Objet : **RYTHMES SCOLAIRES**

M. le Maire passe la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC et à Mme Marina DEROUILLAC, chargé du dossier sur les rythmes scolaires.

Ces derniers font part des différents comptes rendus des réunions qui se sont déroulées avec les Maires des communes de Trédias et de Mégrit, c'est un dossier difficile, qui demande beaucoup de travail. Il est prévu que les animateurs de l'OISCL interviennent pour une partie du temps, les autres prestations sont encore à mettre en place.

Sur les trois écoles, nécessité d'une personne ayant le BAFD pour diriger l'encadrement des temps. A Languédias, il faudra 3 encadrants. Pour la 1ère année, l'estimation financière est d'environ 6000€, subventions déduites, si l'Etat se désengage, en 2^{ème} année, deux fois plus.

Mme DEROUILLAC signale que le Projet Educatif Territorial doit être déposé à la mairie de Mégrit pour le mardi 27 mai 2014.

Objet : **VILLES et VILLAGES FLEURIS**

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 28 avril 2014 émanant De M. le Président du Conseil Général concernant les nouvelles modalités relatives à l'obtention du label « Villes et Villages fleuris » dans le département (chaque conseiller a été destinataire de la lettre et du document « Les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel »).

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- D'adhérer à la démarche
 - A la formule « Mise en place d'un plan d'embellissement sans souhait d'aller vers le label »
- Nomme comme référents :
 - M. Christian GICQUEL
 - Mme Anne JEHANNO
 - Mme Graziella WERNER
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Objet : **POINT SUR LES PROJETS COMMUNAUX**

M. le Maire rappelle qu'il est prévu deux Aménagements Urbains dans le bourg, à savoir :

- Aménagement du parking central de la place du lotissement Résidence les Granits.
- Aménagement du terrain des sports et ses alentours

Il donne la parole à M. Christian GICQUEL qui est en charge du dossier.

Celui-ci précise qu'il vient de terminer un des deux dossiers à savoir, celui de l'aménagement du parking central du lotissement Résidence les Granits. Il remet à chaque conseiller, une notice, des photos, le plan et explique le but du projet qui est l'aménagement de la partie centrale sans détérioration du goudron existant composé de 2 zones à savoir :

- Une zone terrain de pétanque
- Une zone jeu pour les jeunes enfants.

Il détaille le projet de réalisation de chaque zone et fait part de l'estimatif sommaire qu'il a établi concernant les matériaux nécessaires pour la réalisation de l'ensemble.

Quant au second projet, il sera présenté au conseil en septembre.

Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Objet : STATUTS DU SYNDICAT DE LA SALLE OMNISPORT

M. le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 17 décembre 2012, le conseil municipal a donné un avis favorable concernant la constitution d'un Syndicat. Il fait part également de la délibération en date du 29 novembre 2013.

Il signale que suite aux élections municipales, les nouveaux élus se sont rencontrés afin de faire le point sur ce dossier et de mettre en place les statuts.

Il rappelle que chaque conseiller en a été destinataire et demande à chacun de s'exprimer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance des statuts proposés, de l'ensemble du dossier, avoir voté à mains levées 10 pour et 1 contre :

- Adopte les statuts tels qu'ils sont proposés à la majorité.

L'avis contraire souhaite savoir si à l'article 11, lors d'une prochaine réunion syndicale de la Salle Omnisport, une fois créée, il peut être indiqué que « *l'engagement d'adhésion au Syndicat correspond à la durée du mandat* »

Objet : RENOVATION ELAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 03 mai 2013, le conseil municipal a approuvé le projet d'éclairage public concernant un bloc d'alimentation des projecteurs de la fontaine située sur la place publique « Résidence les granits ».

Il précise que les crédits nécessaires non pas été repris lors du vote du budget primitif 2014 et propose donc d'ouvrir l'opération 175 « rénovation éclairage public » et d'effectuer les crédits suivants :

- Compte 020 Dépenses Imprévues : -200€
- Compte 204158 Opération « Rénovation Eclairage Public » +200€

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier :

- Approuve la proposition de M. le Maire, à savoir :

- Ouverture de l'opération 175 et virements des crédits suivants :
 - Compte 020 Dépenses Imprévues : -200€
 - Compte 204158 Opération « Rénovation Eclairage Public » +200€
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**Objet : EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE
Avenue de BEAULIEU**

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 22 juin 2013, le conseil municipal a délibéré favorablement concernant l'effacement du réseau téléphonique, avenue de Beaulieu.

Il précise :

- Que les travaux de génie civil ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité
- qu'il vient de recevoir un devis de chez Orange pour la dépose des câbles aériens et la pose des câbles souterrains
- que chaque conseiller a été destinataire des documents

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, à l'unanimité :

- accepte le devis n° Q2CM7UR1424982 537190D1 pour un montant de 1 512.20€ TTC
- Décide d'ouvrir des virements de crédits suivants :
 - Compte 020 Dépenses Imprévues - 1550 €
 - Compte 20422 + 1550 €
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Objet : LOCATION POCUELLE SALLE POLYVALENTE

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2013, l'assemblée avait donné son accord pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2013 pour la mise à disposition des associations de la commune de Trébédan, la salle polyvalente, le temps de la rénovation de leurs locaux scolaires et de leur cantine, leur salle étant utilisée pour la restauration scolaire.

Il propose de reconduire ces dispositions jusqu'à ce que la salle polyvalente de Trébédan puisse de nouveau être utilisée par les associations.

Il rappelle les tarifs de location appliqués et demande à chacun de s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- D'appliquer les tarifs « Associations » de la commune de Languédias jusqu'à ce que la salle de Trébédan puisse être utilisée de nouveau par les associations
- Que la caution devra être versée par l'association qui demande la location de la salle.

- Que le règlement sera effectué par la commune de Trébédan au vue d'un titre de recette émis par la commune de Languédias.

Objet : **SUBVENTIONS**

M. le Maire fait part d'une demande de subvention émanant de M. Jacky GERARD, Président du Comité des Fêtes qui a organisé le jeudi 08 mai 2014 un championnat pour les écoles de vélo concernant des enfants âgés de 5 à 13 ans.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'attribuer :
 - aux associations communales qui en feront la demande, une subvention de 100€. Si ces dernières organisent une ou des manifestations ouvertes à tous, elles bénéficieront d'une subvention supplémentaire de 50 €.
 - une subvention de 30 € aux familles de la commune lorsque leurs enfants participeront à des voyages ou des sorties scolaires et ce jusque l'âge de 18 ans.

Objet : **MUSEE MOBILE * MUMO**

M. le Maire signale à l'assemblée :

- que le 26 juin prochain, le musée itinérant MUMO, qui a pour objet la sensibilisation du jeune public à l'art contemporain va intervenir auprès des enfants de l'école de Trébédan (enfants âgés de 6 à 12 ans)
- que les responsables de ce musée ce sont proposés de faire bénéficier une autre école le lendemain.
- Que les équipes enseignantes des communes de Trédias et Languédias sont intéressées par cette opportunité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance du document « Spécificités techniques et logistiques du Musée MUMO », à l'unanimité donne son accord pour accueillir cette structure le vendredi 27 juin.

Mme Marina DEROUILLAC est chargée de la mise en place, de l'accueil du musée et de l'organisation de cette manifestation.

Objet : **EPAD PLELAN LE PETIT
MISE A DISPOSITION PERSONNEL**

M. Le Maire fait part d'un courrier en date du 16 mai 2014 émanant de Mme Annick DOYEN, directrice de l'EPAD de Plélan le Petit qui sollicite l'aide des communes par la mise à disposition d'agents des services techniques pour démonter, déménager et remonter les meubles des résidents qui doivent être transférés dans la nouvelle structure.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, pris connaissance de tous les éléments donne son accord pour la mise à disposition de M. Alain VIOT, le Mardi 17 Juin.

Objet : **COLLOQUE « L'Agriculture Biologique »**

M. le Maire informe l'assemblée que le mercredi 25 juin 2014 à Trégueux, est organisé un colloque pour les élus municipaux autour de l'Agriculture Biologique et fait part du programme de la journée.

Il signale qu'il participera à cette rencontre, qu'il a sollicité à la cantinière Mme Sonia BOISSIERE pour prendre part à cette journée, que cette dernière a donné son accord.

Il demande si une ou deux personnes souhaitent les accompagner.

Il propose que la commune prenne en charge les frais de repas et de transport

Le conseil municipal, souhaitant introduire des produits bio locaux en restauration collective :

- Donne son accord pour que les frais de repas et de transport soient pris en charge par la collectivité pour la cantinière Mme Sonia BOISSIERE, et pour les trois élus M. Jérémy DAUPHIN, Maire, M. Christian GICQUEL, adjoint, Mme Marina DEROUILLAC

Objet : RENCONTRE « ALIMENTATION LOCALE DANS LE PAYS DE DINAN »

M. le Maire informe l'assemblée que le mercredi 4 juin 2014 de 16 h à 18 h aura lieu au Lycée agricole de Caulnes la 2^{ème} rencontre de l'alimentation locale dans le pays de Dinan et donne lecture du courrier en date du 15 mai 2014 émanant de M. Mickaël CHEVALIER, vice-président du Pays de Dinan.

Il signale qu'il participera à cette réunion, ainsi que Mme Sonia BOISSIERE, cantinière.

Il convie les personnes dont l'emploi du temps le leur permet de se rendre à cette 2^{ème} rencontre.

QUESTIONS DIVERSES

Elections Européennes

La secrétaire rappelle les règles d'organisation de la journée du 25 Mai

M. LEVREL

A qui M. le Maire a donné la parole, signale que le trop plein de certaines fosses dénommées « Fontaine des trois culs » va dans la douve et de ce fait dans son étang. Il souhaite qu'une solution soit trouvée.

Il propose également de prêter un champ près de son étang pour y organiser si la commune le souhaite un feu d'artifice pour le 14 juillet.

Curage

M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise qui effectue le curage des fossés pour le Conseil Général propose la terre.

Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette offre.

Côtes d'Armor Habitat

M. le Maire signale que le logement F4 situé Résidence les Granits va être libéré pour le début août, qu'il a reçu un habitant de la commune ce vendredi, qui souhaitait déposer une demande.

Aussitôt, il a pris contact avec le service qui gère l'attribution des logements, qui lui a indiqué, qu'il était trop tard, la commission d'attribution des logements

se réunissant le lundi 26 mai à 8 h 50 au siège de l'office 6, rue des lys à Ploufragan.

DEFIBRILLATEUR

M. le Maire rappelle que la commune ne possède pas de défibrillateur, que le défibrillateur est le seul moyen de sauver une victime en arrêt cardio-respiratoire.

Il fait part des renseignements pris auprès des communes voisines qui se sont équipées et demande à chacun de s'exprimer.

Le conseil après en avoir débattu, ne s'oppose pas à l'acquisition d'un défibrillateur.

Des devis vont être demandés et seront présentés lors d'une prochaine réunion

ECONORMES HABITAT

M. le Maire donne lecture de la circulaire d'information n° 6 concernant une prime pour les travaux d'économie d'énergie ainsi que le projet de barème CEE 2014-6 pour les mairies.

Il précise que le dossier transmis par M. Patrice BORDIER va être transféré par mail (quelques exemplaires papiers sont à leur disposition).

BULLETIN MUNICIPAL

Mme Marina DEROUILLAC qui est chargée de la réparation et de la rédaction du bulletin signale que le 1^{er} pourra être édité vers la mi-septembre.

FETE DE LA MUSIQUE

M. le Maire propose d'organiser le vendredi 20 juin une Fête de la Musique.

Le conseil se donne 10 jours pour trouver des groupes.

REUNION DE CONSEIL

La réunion prévue le vendredi 20 juin est reportée au Jeudi 19 juin en raison de la Fête de la musique.